



Fiche de données de sécurité selon le règlement (CE) n° 1907/2006

Page 1 sur 14

No. FDS : 364191
V004.0

BONDERITE L-FG F 31 ACHESON known as DELTAFORGE F-31

Révision: 29.01.2018
Date d'impression: 13.12.2018
Remplace la version du:
02.05.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

BONDERITE L-FG F 31 ACHESON known as DELTAFORGE F-31

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation prévue:

Produit de formage des métaux.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Henkel & Cie AG

Salinenstraße 61

4133 Pratteln

Suisse

Téléphone: +41 (61) 825 70 00

Fax: +41 (61) 825 7444

ua-productsafety.de@henkel.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Tox Info Suisse (24h / 7jours): +41 44 251 51 51 ou 145 (Suisse et Liechtenstein).

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

2.2. Éléments d'étiquetage

Éléments d'étiquetage (CLP):

La substance ou le mélange n'est pas dangereux selon le Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP).

Informations supplémentaires

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Contient Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT); Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine. Peut produire une réaction allergique.

2.3. Autres dangers

Aucune en cas d'utilisation conforme à la destination.

Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Substances de base pour préparations:**

Solution aqueuse de
Pigment

Déclaration des ingrédients conformément au règlement CLP (CE) n° 1272/2008

Substances dangereuses No. CAS	Numéro CE N° d'enregistrement REACH	Teneur	Classification
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	215-647-6	0,1 - < 1 %	Met. Corr. 1 H290 Skin Corr. 1B H314 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 2 H411
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	225-208-0	0,01 - < 0,1 %	Acute Tox. 2; Inhalation – poussières et brouillards H330 Acute Tox. 4 H302 Skin Sens. 1 H317 STOT RE 1 H372 Eye Irrit. 2 H319
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9		1 - < 15 PPM	Acute Tox. 2 H330 Acute Tox. 2 H310 Acute Tox. 3 H301 Skin Corr. 1B H314 Skin Sens. 1A H317 Aquatic Acute 1 H400 Aquatic Chronic 1 H410

Voir texte complet des phrases H et autres abréviations dans paragraphe 16 "Autres informations"

Les substances non classifiées peuvent avoir une valeur limite d'exposition sur le lieu de travail.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Inhalation:**

Air frais; en cas de persistance des maux, consulter un médecin.

Contact avec la peau:

Laver à l'eau courante et au savon. Soins de la peau. Enlever les vêtements souillés, imbibés. Si nécessaire consulter un dermatologue

Contact avec les yeux:

Rincer à l'eau courante (pendant 10 minutes), si nécessaire consulter un médecin.

Ingestion:

Rincer la cavité buccale, boire 1 à 2 verres d'eau, ne pas provoquer de vomissement.
En cas de malaise consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Il n'y a pas de données.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Voir section: Description des premiers secours

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**Comportement au feu:**

Non combustible (solution aqueuse).

5.1. Moyens d'extinction**Moyens d'extinction appropriés:**

Tous les moyens d'extinction usuels sont adéquats.

Moyens d'extinction déconseillés pour des raisons de sécurité:

Aucun connu

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut émettre des fumées, tel que le dioxyde de carbone, lorsque chauffé jusqu'à décomposition.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un équipement de sécurité.

Indications additionnelles:

Refroidir les récipients exposés en pulvérisant de l'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Risque de glisser en cas d'écoulement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Mélanger avec une matière absorbant les liquides (sable, tourbe, sciure).

Evacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément à la section 13.

6.4. Référence à d'autres sections

Voir le conseil à la section 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ventiler suffisamment les lieux de travail.

Voir le conseil à la section 8.

Mesures d'hygiène:

Se laver les mains avant chaque pause et après le travail.

Pendant le travail ne pas manger, boire, fumer.

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Eviter strictement les températures inférieures à + 5 °C et supérieures à + 60 °C.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de formage des métaux.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle

Valable pour
Suisse

Composant [Substance réglementée]	ppm	mg/m ³	Type de valeur	Catégorie d'exposition court terme / Remarques	Base réglementaire
graphite 7782-42-5 [GRAPHITE NATUREL, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
graphite 7782-42-5 [GRAPHITE NATUREL, POUSSIÈRES INHALABLES]				Si conformément aux valeurs de VLE et de BEL, il n'y a aucun risque de dommages génétiques.	SMAK
graphite 7782-42-5 [GRAPHITE NATUREL, POUSSIÈRES ALVÉOLAIRES]		2,5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK
graphite 7782-42-5 [GRAPHITE NATUREL, POUSSIÈRES INHALABLES]		5	Valeur Limite de Moyenne d'Exposition		SMAK

Predicted No-Effect Concentration (PNEC):

Nom listé	Environmental Compartment	Temps d'exposition	Valeur				Remarques
			mg/l	ppm	mg/kg	autres	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Eau douce		0,001 mg/l				
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Eau salée		0,001 mg/l				
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Eau (libérée par intermittence)		0,0068 mg/l				
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol 4719-04-4	Eau douce		0,0066 mg/l				
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol 4719-04-4	Eau salée		0,00066 mg/l				
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol 4719-04-4	Eau (libérée par intermittence)		0,06 mg/l				
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol 4719-04-4	Sédiments (eau douce)				0,0304 mg/kg		
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol 4719-04-4	Sédiments (eau salée)				0,00304 mg/kg		
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol 4719-04-4	Sol				0,00219 mg/kg		
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol 4719-04-4	Usine de traitement des eaux usées.		5,5 mg/l				

Derived No-Effect Level (DNEL):

Nom listé	Application Area	Voie d'exposition	Health Effect	Exposure Time	Valeur	Remarques
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6,8 mg/kg	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		6,8 mg/kg	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		47,6 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		36 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		47,6 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		14 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	dermique	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		68 mg/kg	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	dermique	Exposition à long terme - effets systémiques		68 mg/kg	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		23,8 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	Inhalation	Exposition à court terme / aiguë - effets locaux		7,2 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets systémiques		23,8 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		2,8 mg/m3	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	oral	Exposition à court terme / aiguë - effets systémiques		6,8 mg/kg	
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Grand public	oral	Exposition à long terme - effets systémiques		6,8 mg/kg	
2,2',2''-(hexahydro-1,3,5-triazine-1,3,5-triyl)triéthanol 4719-04-4	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme - effets locaux		0,2 mg/m3	

Indice Biologique d'Exposition:
aucun(e)

8.2. Contrôles de l'exposition:

Remarques sur la conception des installations techniques:
Veiller à une bonne ventilation/aspiration.

Protection respiratoire:

En cas de formation d'aérosol, nous recommandons de porter un équipement de protection respiratoire approprié avec un filtre ABEK P2 (EN 14387).
Cette recommandation devra être adaptée en fonction des conditions locales.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux produits chimiques (EN 374). Matières appropriées à un contact de courte durée ou à des projections (recommandation: indice de protection au moins 2, soit > 30 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Matières appropriées également à un contact direct et plus long (recommandation: indice de protection 6, soit > 480 minutes de temps de perméation selon EN 374): Polychloroprène (CR; >= 1 mm d'épaisseur de couche) ou caoutchouc naturel (NR; >=1 mm d'épaisseur de couche) Les indications faites sont basées sur la littérature et sur les informations fournies par les fabricants de gants ou sont déduites par analogie de matières similaires. Il faut tenir compte que, dans la pratique, la durée d'utilisation d'un gant de protection contre les produits chimiques peut être sensiblement plus courte que le temps de perméation déterminé selon EN 374 en raison de multiples facteurs d'influence (comme la température p. ex.). Le gant doit être remplacé s'il présente des signes d'usure.

Protection des yeux:

L'équipement de protection pour les yeux doit être conforme à la norme EN166.

Lunettes de protection

Protection du corps:

Les vêtements de protection doivent être conformes à la norme EN14605 en cas d'éclaboussures de liquide, et à la norme EN13982 en cas d'exposition aux poussières.
vêtement de protection approprié

équipement de protection conseillé pour le personnel:

Le choix de l'équipement de protection individuel doit être fait en accord avec les exigences de la réglementation Suisse relative à la Santé et à la Sécurité au Travail.

Les informations fournies sur les équipements de protection individuelle sont données uniquement à titre indicatif. Une évaluation complète des risques doit être menée avant d'utiliser ce produit afin de déterminer les équipements de protection individuelle appropriés et qui répondent aux exigences locales. Les équipements de protection individuelle doivent être conformes aux normes EN pertinentes.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	liquide liquide Noir
Odeur	faible
seuil olfactif	Il n'y a pas de données / Non applicable
pH (20 °C (68 °F))	11,0 - 11,4
Point de fusion	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de solidification	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point initial d'ébullition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Point d'éclair	Pas de point d' éclair jusqu'à 100 °C. Préparation aqueuse.
Taux d'évaporation	Il n'y a pas de données / Non applicable
Inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Limites d'explosivité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Pression de vapeur	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité relative de vapeur:	Il n'y a pas de données / Non applicable
Densité (20 °C (68 °F))	1,090 g/cm3
Densité en vrac	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Solubilité qualitative (Solv.: Eau)	Miscible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température d'auto-inflammabilité	Il n'y a pas de données / Non applicable
Température de décomposition	Il n'y a pas de données / Non applicable
Viscosité (Brookfield; Appareil: RVT; 20 °C (68 °F);	700 - 1.000 mpa.s

fréq. rot.: 20 min-1)
Viscosité (cinématique)
Propriétés explosives
Propriétés comburantes

Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable
Il n'y a pas de données / Non applicable

9.2. Autres informations

Il n'y a pas de données / Non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réaction avec des acides forts.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions recommandées de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Voir section réactivité

10.4. Conditions à éviter

Pas de décomposition en cas d'utilisation conforme aux prescriptions.

10.5. Matières incompatibles

Voir section réactivité.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas connues en cas d'utilisation conforme à la destination.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité orale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	LD50	1.000 mg/kg	rat	OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity)
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LD50	53 mg/kg	rat	non spécifié

Toxicité dermale aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Espèces	Méthode
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LD50	87,12 mg/kg	lapins	OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)

Toxicité inhalative aiguë:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Atmosphère d'essai	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	LC50	0,371 mg/l	aérosol	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)
Mélange d'isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LC50	0,171 mg/l	poussières/brouillard	4 h	rat	OECD Guideline 403 (Acute Inhalation Toxicity)

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Corrosif		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	non irritant		lapins	OECD Guideline 404 (Acute Dermal Irritation / Corrosion)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Temps d'expositi on	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Corrosif			non spécifié

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	non sensibilisant	non spécifié	cochon d'Inde	non spécifié
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	sensibilisant	Test ouvert épicutané	cochon d'Inde	non spécifié

Mutagénicité sur les cellules germinales:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type d'étude / Voie d'administration	Activation métabolique / Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	non spécifié		OECD Guideline 471 (Bacterial Reverse Mutation Assay)
Tris(2- hydroxyéthyl)hexahydro- triazine 4719-04-4	négatif	bacterial reverse mutation assay (e.g Ames test)	avec ou sans		non spécifié

Cancérogénicité

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Parcours d'application	Temps d'exposition / Fréquence du traitement	Espèces	Sexe	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Non cancérigène	oral : alimentation	104 w daily	rat		OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies)

Toxicité pour la reproduction:

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Type de test	Parcours d'application	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	NOAEL P 408 mg/kg	screening	oral: non spécifié	rat	OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Il n'y a pas de données disponibles.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée::

La classification du mélange est basée sur les seuils limites de concentration des substances classées contenues dans la formule.

Substances dangereuses No. CAS	Résultat / Valeur	Parcours d'application	Temps d'exposition/ fréquence des soins	Espèces	Méthode
Tris(2- hydroxyéthyl)hexahydro- triazine 4719-04-4	LOAEL 100 mg/kg	oral : gavage	12 weeks once daily 5 times a week	rat	EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))
Tris(2- hydroxyéthyl)hexahydro- triazine 4719-04-4	NOAEL 30 mg/kg	oral : gavage	12 weeks once daily 5 times a week	rat	EU Method B.7 (Repeated Dose (28 Days) Toxicity (Oral))

Danger par aspiration:

Il n'y a pas de données disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**Informations générales:**

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations/les eaux superficielles/ les eaux souterraines.

12.1. Toxicité**Toxicité (Poisson):**

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	LC50	0,16 - 1,1 mg/l	96 h	Salmo gairdneri (new name: Oncorhynchus mykiss)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	NOEC	< 0,048 mg/l	31 Jours	Channel catfish	OECD Guideline 215 (Fish, Juvenile Growth Test)
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro- triazine 4719-04-4	LC50	16,07 mg/l	96 h	Brachydanio rerio (new name: Danio rerio)	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	LC50	0,22 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	OECD Guideline 203 (Fish, Acute Toxicity Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,098 mg/l	28 Jours	Oncorhynchus mykiss	OECD 210 (fish early lite stage toxicity test)

Toxicité (Daphnia):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	EC50	25,4 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro- triazine 4719-04-4	EC50	11,9 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	EC50	0,1 mg/l	48 h	Daphnia magna	OECD Guideline 202 (Daphnia sp. Acute Immobilisation Test)

Toxicité chronique pour les invertébrés aquatiques

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	NOEC	0,79 mg/l	96 h	Daphnia magna	EPA OPPTS 850.1300 (Daphnid Chronic Toxicity Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,0036 mg/l	21 Jours	Daphnia magna	OECD 211 (Daphnia magna, Reproduction Test)

Toxicité (Algues):

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	EC50	> 1.000 mg/l	72 h	Skeletonema costatum	ISO 10253 (Water quality)
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	NOEC	1.000 mg/l	72 h	Skeletonema costatum	ISO 10253 (Water quality)
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	NOEC	1,56 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	EC50	6,66 mg/l	72 h	Desmodesmus subspicatus	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	EC50	0,0052 mg/l	48 h	Skeletonema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	NOEC	0,00064 mg/l	48 h	Skeletonema costatum	OECD Guideline 201 (Alga, Growth Inhibition Test)

Toxicité pour les microorganismes

La classification du mélange est basée sur La méthode de calcul selon La teneur des substances classées contenues dans La formule.

Substances dangereuses No. CAS	Valeur type	Valeur	Temps d'exposition	Espèces	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	EC20	170 mg/l	30 mn	activated sludge, domestic	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	EC20	0,97 mg/l	3 h	activated sludge	OECD Guideline 209 (Activated Sludge, Respiration Inhibition Test)

12.2. Persistance et dégradabilité

Substances dangereuses No. CAS	Résultat	Type de test	Dégradabilité	Temps d'exposition	Méthode
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	facilement biodégradable	aérobie	> 90 - 100 %	8 Jours	OECD Guideline 301 A (new version) (Ready Biodegradability: DOC Die Away Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9		aérobie	97 %	48 h	OECD Guideline 302 B (Inherent biodegradability: Zahn-Wellens/EMPA Test)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	facilement biodégradable		> 60 %	28 Jours	OECD Guideline 301 D (Ready Biodegradability: Closed Bottle Test)

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substances dangereuses No. CAS	Facteur de bioconcentration (BCF)	Temps d'exposition	Température	Espèces	Méthode
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	3,6			Calcul	non spécifié

12.4. Mobilité dans le sol

Substances dangereuses No. CAS	LogPow	Température	Méthode
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	-1,14		EU Method A.8 (Partition Coefficient)
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	-2	24 °C	EU Method A.8 (Partition Coefficient)
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	-0,71 - 0,75	20 °C	OECD Guideline 117 (Partition Coefficient (n-octanol / water), HPLC Method)

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Substances dangereuses No. CAS	PBT / vPvB
Ammoniac, solution aqueuse 1336-21-6	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Tris(2-hydroxyéthyl)hexahydro-triazine 4719-04-4	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).
Mélange d' isothiazolinone 3:1 (CIT/MIT) 55965-84-9	Ne remplit pas les critères : Persistant, Bioaccumulable et Toxique (PBT), Très Persistant et Très Bioaccumulable (vPvB).

12.6. Autres effets néfastes

Lors du rejet de produits acides ou alcalins dans des systèmes de tout-à-l'égout, il faut veiller à ce que les eaux usées rejetées ne sortent pas d'une plage de pH comprise entre 6 et 10 parce que des écarts de valeur de pH peuvent causer des dérangements dans des canaux d'eaux usées et des stations d'épuration biologiques. L'application des directives de rejet locales prime.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Evacuation du produit:

Les exigences de la Directive Technique Suisse relative aux déchets (TVA ; SR814.600) ainsi que celles de la directive Suisse relative au Transport des déchets (VeVA ; SR814.610) doivent être satisfaites.

Doit avec l'accord des autorités locales être traité par élimination spécifique.

Code de déchet

Les clés de déchets ne se réfèrent pas aux produits mais à leur origine. Le fabricant ne peut donc indiquer aucune clé de déchet pour les produits utilisés dans les différentes branches. Les clés indiquées sont des recommandations pour l'utilisateur.
080120

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**14.1. Numéro ONU**

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.4. Groupe d'emballage

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas de matière dangereuse selon le RID, ADR, ADN, IMDG, IATA-DGR

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Teneur VOC 0 %
(VOCV 814.018 Ord. sur les COV)

Teneur VOC 0 %
(EU)

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation sur la sécurité chimique n'a pas été menée.

RUBRIQUE 16:Autres informations

L'étiquetage du produit est indiqué dans le paragraphe 2. Le texte complet de toutes les abréviations indiquées par des codes dans la fiche de données de sécurité est :

- H290 Peut être corrosif pour les métaux.
- H301 Toxique en cas d'ingestion.
- H302 Nocif en cas d'ingestion.
- H310 Mortel par contact cutané.
- H314 Provoque des brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
- H317 Peut provoquer une allergie cutanée.
- H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- H330 Mortel par inhalation.
- H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations complémentaires:

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et font référence au produit en l'état où il est livré. Le but est de décrire nos produits en terme de sécurité et non d'en garantir les propriétés.

Les modifications réalisées dans cette fiche de données de sécurité sont indiquées par une ligne verticale en partie gauche du document. Le texte correspondant est affiché dans une couleur différente sur des champs ombrés